

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

ETUDES ET GARDERIES

PREAMBULE

La Commune d'Allauch organise un accueil surveillé du soir de 16h30 à 18h30 afin de permettre aux parents de récupérer leur(s) enfant(s) soit à 17h30, soit à 18h30 :

- 16h30 à 17h30 : Étude surveillée par les enseignants, gratuite
- 17h30 à 18h30 : Garderie du soir encadrée par des animateurs, sous la responsabilité d'un personnel municipal, tarif forfaitaire de 1,50 €/jour

INSCRIPTION

Les parents doivent procéder à l'inscription, qui est obligatoire, soit sur leur espace famille Internet, soit en remplissant une fiche d'inscription à retourner au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants soit à l'étude surveillée de 16h30 à 17h30, soit à l'étude surveillée suivie de la garderie du soir jusqu'à 18h30.

L'inscription peut se faire à l'année ou au mois en sélectionnant les jours de présence hebdomadaire. Dans tous les cas, l'inscription ou toute autre modification devra être réalisée avant le 25 du mois pour le mois suivant. Pour la garderie du soir de 17h30 à 18h30, une attestation de l'employeur des deux parents précisant les horaires de travail sera nécessaire.

ORGANISATION

Cet accueil est organisé en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux des écoles de la commune.

Pendant l'année, l'accueil du soir se déroule de la manière suivante :

- De 16h30 à 16h45 récréation et goûter (sous la surveillance des enseignants)
- De 16h45 à 17h30 étude surveillée gratuite assurée par les enseignants
- De 17h30 à 18h30 garderie encadrée par des animateurs, sous la responsabilité d'un personnel municipal : tarif forfaitaire de 1,50 €/jour.

Les parents s'engagent à respecter l'horaire de fin d'accueil de leurs enfants.

À respecter pour l'étude du soir :

- Inscription et réservation des jours obligatoires en début d'année
- Possibilité de récupérer exceptionnellement son enfant à 16h30 sur présentation d'un mot le matin pour le soir même
- **Pas d'inscription possible dans le mois en cours**
- Modification des réservations possible avant le 25 du mois en cours pour le mois suivant, sur son espace famille Internet.
- **Pas de sortie à 17h.**

À respecter pour la garderie du soir :

- Inscription et réservation de jours obligatoires en début d'année avec attestation d'emploi à fournir pour les 2 parents

- **Garderies ouvertes : possibilité de récupérer son enfant de 17h40 à 18h30, à la demande, en sonnant à l'interphone du portail de l'école. (*Application du tarif de 1,50 €*)**
 - Groupe scolaire de Val Fleuri : portail principal.
 - Écoles d'Allauch Centre : portail de l'école maternelle.
 - Groupe scolaire des Gonagues : porte côté maternelle.
 - Écoles Pie d'Autry : Bibliothèque école élémentaire.
 - Groupe scolaire de la Pounche : portail de l'école élémentaire Louis Nivière.
 - Écoles du Logis-Neuf : portail de l'école maternelle.
- **Possibilité d'inscrire exceptionnellement son enfant dans le mois en cours sur présentation d'un mot le matin pour le soir même dans la limite de 3 par mois (*Application du tarif de 1,50 €*)**
- Les enfants non-inscrits et dont les parents ne seront pas venus à 17h30, seront automatiquement dirigés en garderie du soir. (*Application du tarif de 1,50 €*)
- Modification des réservations possible avant le 25 du mois en cours pour le mois suivant, sur son espace famille Internet.

NATURE ET ENCADREMENT DE L'ACCUEIL DU SOIR

Les études sont assurées par les enseignants de 16h30 à 17h30 sous la responsabilité de la Commune.

Les enfants peuvent solliciter l'encadrant pour des conseils ou des corrections.

Toutefois, eu égard à la nature des études surveillées et au nombre d'enfants, les personnes qui en assument la charge ne sont pas tenues à des obligations de résultat.

Pour ne pas limiter le nombre d'enfants par étude par rapport au nombre d'enseignants volontaires, des animateurs assureront les études supplémentaires. Ce service est gratuit.

La garderie est assurée par des animateurs de 17h30 à 18h30, sous la responsabilité d'un personnel municipal, avec une possibilité de départ à 18h. Des livres et jeux seront à disposition.

Les écoles élémentaires et maternelles seront regroupées à 17h30, à savoir :

- Allauch centre : Salle polyvalente élémentaire
- Val Fleuri : Salle polyvalente
- Pounche : Bibliothèque élémentaire
- Pié d'Autry : Bibliothèque élémentaire
- Thyde Monnier : Bibliothèque élémentaire
- Logis Neuf : Installation «Dassé» école du haut

Ce service est payant au tarif forfaitaire de 1.50€.

DISCIPLINE

Il est exigé des enfants la même discipline que pendant le temps scolaire.

Le comportement des enfants doit être correct et respectueux à l'égard des autres enfants, du personnel, du matériel et des lieux. Si le comportement d'un enfant perturbe de façon durable le bon déroulement de l'étude ou de la garderie, les parents recevront un premier avertissement par écrit.

Tout manquement à ces règles de manières répétées entraînera l'exclusion temporaire, voire définitive, de l'enfant.

URGENCE

L'inscription à l'accueil du soir entraîne pour les parents, l'acceptation que l'enfant soit dirigé, en cas de nécessité vers un centre hospitalier. Aucun médicament ne sera distribué ou administré par le personnel.